



**RESERVE
NATURELLE
REGIONALE**

Domaine de Gioux

Arrêté préfectoral du : 1er août 1994

Surface : 66ha 20a 72ca

Communes :

Sornac, St Rémy

Propriété :

Propriété privée (100%)

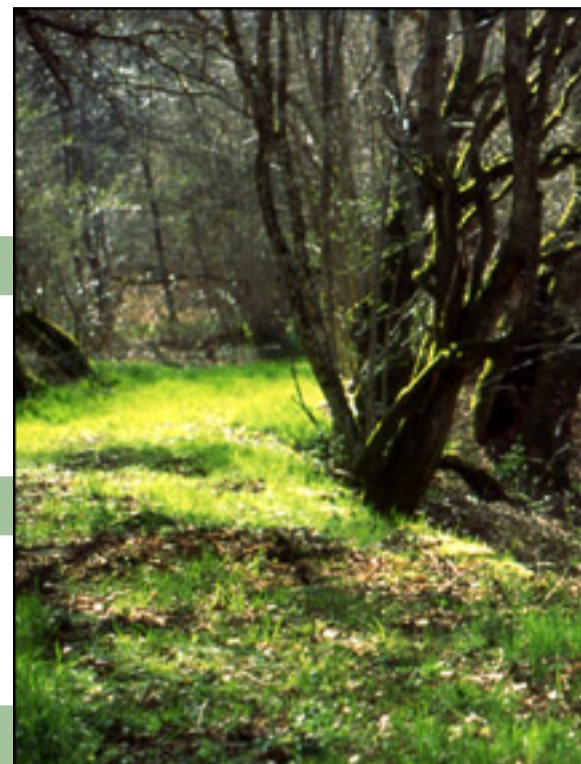
Description et intérêt du site :

La réserve naturelle régionale du domaine de Gioux a été créée notamment parce qu'elle offre la possibilité par sa contiguïté avec la réserve naturelle régionale des étangs du Coudert, de préserver, dans un secteur géographique du Limousin isolé et épargné de toute pollution, une grande variété de milieux représentatifs de la région.

Les différents milieux rencontrés sont composés de prairies et de haies, caractéristiques du bocage traditionnel qui a tendance à disparaître, de forêts (feuillues, résineuses ou mixtes), de zones humides tourbeuses. La diversité de ces espaces entraîne une diversité des espèces présentes.

Des prospections effectuées sur la totalité des ruisseaux de la propriété montrent qu'ils sont tous fréquentés par la loutre. Cette dernière qui chasse sur les étangs du Coudert et sur la Liège remonte sur ces ruisseaux et dans les tourbières du domaine de Gioux où elles trouvent des zones de repos d'une tranquillité absolue.

Cette réserve naturelle régionale est gérée par son propriétaire en collaboration avec un garde particulier qui s'occupe de la surveillance, de l'entretien et du suivi écologique de la réserve. Elle a été recensée à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I).



Milieux concernés :

Forêt, prairie, tourbière, fond de vallée

Espèces déterminantes :

Faune : Loutre d'Europe, vipère péliade.

Mesures de gestion du site :

L'arrêté régleme :
 • l'introduction et le prélèvement de végétaux non cultivés ;
 • la pratique de la chasse ;
 • les activités forestières ;
 • le camping, l'usage du feu, le dépôt de déchets, la circulation des véhicules...

La gestion a été confiée au propriétaire.

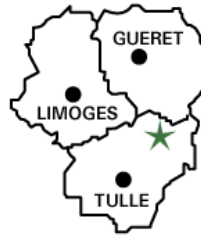
Corrèze

Creuse

Haute-Vienne



RESERVE
NATURELLE
REGIONALE



Domaine de Gioux

Arrêté préfectoral du : 1er août 1994

Surface : 66ha 20a 72ca

